

**Conseil des écoles maternelle et élémentaire
la Rose et le Renard
L'Houmeau
8 novembre 2011**

Etaient Présents :

Pour la mairie :

M.Groscolas, maire de la commune
Mme Ouvrard, maire adjoint chargé des affaires scolaires

Pour l'administration:

Mme Arthus, DDEN (déléguée départementale de l'éducation nationale)

Pour les écoles:

Mme Billandon-Gonzalez, directrice de l'école élémentaire
Mme Chemin, directrice école maternelles

Mme Roy, enseignante CE1/CE2
Mme Calluud, enseignante CM2
M.Soares, enseignante CE2/CM1
Mme Guet, enseignante PS/MS

Pour les parents d'élèves:

Mme Reydet, parent d'élève maternelle suppléante
Mme Pilet, parent d'élève maternelle titulaire
Mme Rouzière, parent d'élève maternelle titulaire
Mme Sarion-jacob, parent d'élève maternelle suppléante

M.Ballandras, parent d'élève élémentaire titulaire
M.Monnerreau, parent d'élève élémentaire titulaire
Mme Bégaud, parent d'élève élémentaire titulaire
M.Grolleau, parent d'élève élémentaire suppléant en remplacement de Mme Decourt absente excusée

Début du Conseil des écoles : 18h15

*Animation par Mme Billandon-Gonzalez et Mme Chemin.
Présentation des différents membres du conseil des écoles
Désignation de deux secrétaires de séance : M.Ballandras, Mme Calluud*

Ordre du jour

1. Lecture et vote des règlements des deux écoles

1.1 : Lecture du règlement de l'école maternelle :
Article 1 modifié comme suit:

« la sortie se fera le matin à 11h45 et le soir à 16h45 dans la classe de votre enfant. »

Règlement **voté à l'unanimité** par le Conseil des écoles

1.2 Lecture du règlement de l'école primaire :

- article 3, point 3.2 « absences » supprimé et remplacé par « 3.2 **Modalités de contrôle de l'assiduité scolaire et absences** » comprenant 4 points : registre d'appel, signalement de l'absence par l'école, signalement de l'absence par les personnes responsables, dossier individuel de suivi des absences
- article 3, point 3.3 supprimé

Mme La Directrice attire l'attention du conseil d'école sur l'article 138.1 du code de l'éducation (annexe 1) dans lequel sont précisées les autorisations réputées légitimes.

Pour tout autre motif (notamment départ en vacance sur le temps scolaire), une demande écrite sous couvert de Mme la Directrice sera adressée à M.L'Inspecteur de l'Education Nationale, 16, avenue Pierre Loti, 17025 La Rochelle cedex .

- article 4.2 modifié « soutien scolaire » devient « aide personnalisée »
- article 4.3 « usage de l'internet à l'école » ajout de « cf annexe 2, cf annexe 3)
- article 5.3 : « Il est interdit aux élèves d'apporter des objets pouvant présenter un danger » devient « Il est interdit aux élèves d'apporter des objets pouvant présenter un danger :notamment des ballons en cuir » »
- - article 7 « sanctions et mesures disciplinaires » dans l'énumération des sanctions pouvant être prises, « travail scolaire » est supprimé et remplacé par « travail d'utilité collective »

Le règlement est proposé au vote du conseil d'école.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le présent règlement.

2. Effectifs et organisation des écoles à la rentrée 2011:

Ecole maternelle :

61 élèves scolarisés à l'école maternelle, répartis comme suit :

- PS : 20
- MS : 21
- GS : 20

Les élèves sont répartis en 2 classes. Il y a donc deux niveaux dans chacune des classes.

- PS/MS : 31 élèves
- MS/GS : 30 élèves

Pour le moment, pas de nouveaux arrivants. La commission d'attribution des logements HLM à Monsidun, a communiqué un ordre d'attribution, mais on ne connaît pas encore le nombre d'enfants qui seront scolarisés à l'école maternelle, ce nombre sera connu aux alentours du 15/12 lors de l'attribution définitive des logements.

Il y a une ATSEM par classe.

Ecole élémentaire:

102 élèves sont scolarisés en élémentaire répartis comme suit:

- CP : 23
- CE1 : 13
- CE2 : 24
- CM1 : 19
- CM2 : 23

En élémentaire, une classe est ouverte lorsque le nombre d'élèves par classe est supérieur à 28,3 avant ouverture. C'est M.L'Inspecteur d'Académie qui décide ou non de l'attribution d'un poste supplémentaire. Dans notre école, il faudrait au moins 113 élèves pour ouvrir une cinquième classe.

Complément de service pour la directrice : M.Guillaume GIRARD, le vendredi

Complément pour Mme Callaud sur son 75% : M.Rabotteau, le jeudi

Pour contacter Mme La Directrice, préférer le mail ou le téléphone le jour de décharge administrative.

Comme il n'y a plus d'EVS, la gestion des absences est problématique, notamment contacter les personnes responsables en cas d'absence d'un élève. Cela ne peut se faire qu'à 10h30 au moment de la récréation du matin par Mme La directrice.

La fréquentation de la bibliothèque a elle aussi été modifiée. En effet, l'EVS prenait des groupes d'élèves en BCD, en général une moitié de classe, afin que l'autre moitié participe sous la responsabilité de l'enseignant à des ateliers informatiques. Les enseignants de l'école ont donc fait appel cette année à des parents bénévoles pour que les élèves des classes de CP, CE1 et CM2 puissent continuer à emprunter un livre à la bibliothèque de l'école et recevoir un enseignement aux nouvelles technologies, comme stipulé dans les programmes scolaire. Mme La Directrice rappelle qu'à la fin du CM2 les élèves doivent valider le B2I, 1er niveau d'acquisitions de compétences en informatique et utilisation de l'internet.

3. Avenant au projet d'école :

Le projet d'école est un document produit par l'équipe pédagogique, pour une période de 3 ans, corrigé chaque année par un avenant.

Ce document est garant de la politique éducative de l'école et des programmes scolaires. Il s'adapte à l'environnement de l'école ainsi qu'aux résultats des élèves. (mesurés par les évaluations nationales et trimestrielles)

Il est constitué de 2 axes : améliorer les résultats des élèves et réduire l'échec scolaire

ECOLE MATERNELLE

• Améliorer les résultats des élèves :

○ Trouver sa place dans un environnement oral

- **Observer la vie végétale :** - on continue le jardin, les plantations et l'observation des petites bêtes.

- Préparer et entretenir le jardin

- Expériences dans la classe par petits groupes (végétal, insectes, etc)

- **Se situer dans un environnement connu et moins connu :**
 - A travers le jardin, comparer la faune et la flore du jardin, du parc de l'Houmeau
 - Visiter un rucher
 - **Réduire l'échec scolaire**
 - **Apprendre à devenir citoyen de l'école :** définir des règles de vie, respect des autres, du matériel
 - **Développer sa capacité d'attention et d'écoute**

ECOLE PRIMAIRE

■ **Améliorer les résultats des élèves :**

- Langue orale et écrite : faire fonctionner la langue à l'écrit et à l'oral pour améliorer le vocabulaire, l'orthographe et la compréhension.»
 - Travail sur le sens, l'implicite en lecture : lecture quotidienne d'albums choisis en Cycle 2, travail en littérature en C3
 - Projets d'écriture : phrase quotidienne C3, rédaction 1 à 2 fois par semaine C3 et 1 fois par semaine en C2 dès le CP, correspondance scolaire
 - Renforcer l'utilisation des nouvelles technologies : logiciels pédagogiques, traitement de texte utilisé en salle informatique ou en classe
- Problèmes démarches et opérations :
 - Répartition de l'enseignement des problèmes sur les deux cycles
 - Utilisation de sites internet
 - Renforcement de la pratique du calcul mental et réfléchi dans les classes

■ **Réduire l'échec scolaire :**

- Repérer les difficultés et mettre en place un dispositif adapté
- Adapter le travail en classe pour les élèves en difficulté
- En cas de difficulté passagère : aide personnalisée (dispositif institutionnel)
- En cas de difficulté persistante : mise en place d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) en coopération avec la famille et tous les partenaires associés à l'école.

■ **Être plus rigoureux**

- Améliorer le soin, la présentation et l'écriture pour être plus efficace et organisé, donc pour mieux apprendre
- Relire systématiquement son travail : savoir prendre son temps, se poser et être exigeant avec soi-même

4. Bilan coopérative scolaire et achats envisagés:

Ecole maternelle:

La souscription volontaire (15€) permet d'acheter le matériel ponctuel. Pour l'école maternelle, le bénéfice de la fête de l'école a permis d'acheter un « pocket track » (enregistreur haute qualité) utilisé en éducation musicale et un appareil lecteur CD audio.

La grande majorité des parents acceptent d'apporter leur cotisation à la coopérative.

En élémentaire :

M. Soarès enseignant et trésorier de la coopérative scolaire fait état de la situation .

La cotisation a été fixée à **12 euros** en conseil des maîtres. Cet argent permet de financer des petits projets de classe (décorations de Noël, jardinage, abonnement à un magazine etc)

75% des familles ont cotisé à la coopérative scolaire pour un montant de **600 euros** cette année.

Le compte en banque de l'école présente un solde positif de : **3902€** auquel il convient d'ajouter les cotisations des parents (**600 euros**) soit environ **4500€** disponibles.

Ce solde s'explique de la façon suivante :

- o Résultat 900 Euros, bénéfice net de la fête de l'école
- o Comenius : reste de la subvention européenne accordée par l'agence européenne : 1442€
- o Subvention municipale pour les voyages scolaires : 600 euros

Achat réalisé avec le bénéfice de la fête : une imprimante couleur 3 fonctions pour **267 euros**.

Une partie du bénéfice est provisionnée pour payer le surplus des photocopies non prises en charge par la mairie.

Une partie de la subvention COMENIUS 1442 euros ainsi que le solde qui sera versé dans les mois à venir (1300 euros) serviront à acheter du matériel informatique : 2 portables par classe, 2 vidéo projecteurs et 2 stylos lasers.

M. Le Maire évoque le problème de la maintenance de ce matériel. Il ajoute qu'il serait préférable de n'avoir qu'un seul fournisseur, celui de la Mairie, afin de simplifier le problème de la maintenance. Le conseil d'école approuve.

M. Le Maire ajoute qu'il est possible que la Mairie investisse dans du matériel informatique plus performant.

Du matériel informatique va être donné à l'école par la société ERDF. (environ 12 postes)

5. Sorties pédagogiques

- o Maternelle :
 - o intervention sur les petites bêtes (nature et environnement 17)
 - o Travail sur les couleurs (semaine du goût : manger des soupes de couleur) : travail avec le Musée des Beaux Arts

- o Intervention spectacle sur le jardin dans l'école
- o Sortir dans un rucher au printemps
- o Liaison CP-GS avec la médiathèque de la communauté d'agglomération : présentation d'une série d'albums 2 fois, et la troisième, les classes devront présenter quelque chose aux intervenants.

- o **Elémentaire:**

- o Spectacles en commun:

- o Spectacle de Noël (offert par la Mairie)
- o le bal du Carnaval (offert par l'association Ecole en marche)
- o La fête de l'école

- o **Le CP :**

- visite au Muséum d'histoires naturelles : classification animale
 - o la visite d'une ferme est envisagée
 - o Intervention de Kofi durant 5 séances sur le thème de l'Afrique : chants, danses et percussions qui permettra un travail en expression écrite et arts visuels dans la classe
 - o Visite de l'asinerie à côté de Dampierre-sur-Boutonne et d'une ancienne école (visite prise en charge par le Conseil Général).
 - o Spectacle à la Coursive: « le Roi Penché »
 - o Visite de la médiathèque de La Rochelle dans le cadre de l'animation proposé par cette bibliothèque
 - o Visite de La Rochelle dans le cadre du programme de découverte du monde avec pour thème le vocabulaire associé aux paysages du bord de mer
 - o Sortie dans le village et le port de l'Houmeau
 - o Piscine avec la classe du CE1/CE2 les jeudis en fin de matinée.

- o **CE1-CE2 :**

- o visite du centre de valorisation des déchets ALTRIANE (1er décembre), avec sensibilisation des ambassadrices du tri auparavant à la problématique du traitement des déchets.
- o Projet médiathèque avec prêt de livres, intervention d'une animatrice et visite de la médiathèque Michel Crépeau
- o Janvier : sortie au Muséum pour aborder la classification des animaux
- o .23 Mars au Carré Amalot : spectacle de « Boucle d'Or et les trois ours »
- o Asinerie et visite d'une école d'autrefois avec la classe du CP
- o Intervention de Kofi pour contes, chants et danses africaines

- o **CE2-CM1 :**

- o Visite (déjà faite) au centre de tri ALTRIANE .Les enfants , outre la visite, ont participé à des ateliers pédagogiques sur le tri.
- o Au printemps, la classe va partir dans le marais Poitevin pour y découvrir l'évolution du paysage, dans le cadre du programme de géographie.

En fin d'année, visite de l'Hermione à Rochefort, les élèves prendront peut-être le train pour s'y rendre

- o **CM1-CM2 :**
- o Atelier sur le PH au Muséum d'Histoires Naturelles (déjà faite). Cette initiation à la chimie était très intéressante
- o 3 spectacles à la Coursive « L'ombre amoureuse » le 10/02, « la petite sirène » le 24/01 et « le roi penché » le 25/05
- o Partenariat avec la maison de retraite du village « la Rose des vents » :chants de Noël, puis Rallye mathématique avec les anciens
- o visite du musée des beaux arts envisagée
- o projet voile : une réunion aura lieu le 17 novembre à l'ASPTT.Un budget sera alors établi et si le financement de cette activité est assuré (Mairie et association « Ecole en marche » seront sollicitées) alors l'activité aura lieu

6. Questions diverses:

- **Questionnement sur l'interrogation d'histoire qui a eu lieu aujourd'hui en CE2-CM1 :**des parents se plaignent du manque de temps pour réviser . M.Soares interrogé répond que ce contrôle de connaissance était prévu depuis le 18 octobre dernier....
- **Question sur les conditions dans lesquelles les élèves font la sieste en maternelle :** Seules les petites sections sont dans le dortoir. Les MS se reposeraient sur les marches de la salle de jeux. Est-ce vrai ?

Réponse de Mme La directrice :

En début d'année scolaire toutes les MS se reposaient sur les marches de la grande salle. Mais très vite, ceux qui s'endormaient sont allés dans le dortoir, ainsi que ceux qui avaient besoin de faire une sieste, en ayant un lit et une couverture à disposition.. Maintenant, la sieste est « à la carte » en fonction des besoins des enfants;

- **Questions sur les difficultés éprouvées par l'enseignant du jeudi en CM2 :**

Mme La Directrice répond que des mesures ont été prises quant aux problèmes de discipline rencontrés le jeudi. Les élèves perturbateurs ont été sanctionnés par des travaux d'intérêts collectifs, leurs familles ont été averties de l'attitude de leurs enfants et l'équipe pédagogique , en concertation avec le maître concerné, a décidé certaines mesures internes afin que la classe se déroule au mieux le jeudi.

M.Ballandras, parent élu titulaire de la classe de CM2 se propose de répondre plus en détail à tout parent qui en ferait la demande.

Fin des débats : 20h15mn

signatures des présidentes de séance :

Mme Chemin

Mme Billandon-Gonzalez